

## Appel de la société civile pour un Fonds Mondial pour la Protection Sociale afin de construire un avenir commun meilleur

*Ce texte est une version actualisée de l'appel approuvé par plus de 200 organisations de la société civile en septembre 2020. La présente actualisation de l'appel résulte des développements politiques ayant eu lieu jusqu'à avril 2026.*

Nous, organisations de la société civile et organisations confessionnelles, syndicats et membres de la Coalition Mondiale pour les Socles de Protection Sociale, constatant les des défis majeurs dans la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités à l'échelle mondiale, appelons les gouvernements du monde entier à s'assurer - par la solidarité nationale et mondiale - que des socles de protection sociale nationaux soient garantis et mis en place dans tous les pays grâce à un financement durable, mis à la disposition de tous, avec le support d'un **Fonds Mondial pour la Protection Sociale** (ou d'un autre mécanisme de financement international, quel que soit son nom, mais poursuivant des objectifs similaires). Les socles nationaux de protection sociale sont essentiels afin de s'assurer que personne ne soit laissé de côté. Ils garantissent l'accès universel aux soins de santé essentiels et à la sécurité élémentaire de revenu tout au long de la vie. La protection sociale est un droit humain et un levier essentiel pour atteindre les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles (en particulier les ODD 1.3, 3.8, 5.4, 8.5 et 10.4). Elle sous-tend l'engagement mondial de mettre fin à la pauvreté et de réduire les inégalités pour tous au sein des pays et entre eux (ODD 1 et 10).

### Nous rappelons que

- Les États membres des Nations Unies s'accordent depuis longtemps sur l'existence de droits fondamentaux pour tous les peuples d'accéder à la protection sociale et à la santé<sup>1</sup> ;
- Malgré cela, seuls 52,4 % de la population mondiale est effectivement couverte par au moins une prestation de protection sociale ; en Afrique, ce chiffre n'est que de 19,1 %<sup>2</sup> ;  
éLes systèmes de protection sociale sont des mécanismes directs et à action rapide éprouvés, qui réduisent et préviennent la pauvreté, aident à contrer les inégalités (en particulier les inégalités entre les sexes) et peuvent libérer la créativité et la capacité de production des personnes en leur assurant un niveau de sécurité leur garantissant la dignité et l'accès aux biens et services publics essentiels ;
- La protection sociale est un investissement vital dans le développement socio-économique et favorise la résilience aux catastrophes naturelles et climatiques, aux conflits, aux crises économiques et autres crises humanitaires ;
- Les systèmes de protection sociale offrent des garanties très efficaces contre les retombées sociales et économiques négatives des crises sanitaires et socio-économiques ;
- En période de crise – qu'il s'agisse de conflits, de guerres ou de catastrophes liées au changement climatique – les investissements dans la protection sociale ont un fort effet stabilisateur sur l'économie et contribuent ainsi à une croissance économique durable, inclusive et à long terme ;
- De multiples études ont montré que garantir un niveau de protection sociale de base pour tous est abordable pour la plupart des pays, et serait tout à fait réalisable via la justice mondiale et la solidarité au sein de la communauté internationale.

---

<sup>1</sup> As enshrined, for example, in articles 22 and 25 of the Universal Declaration of Human Rights (1948), articles 9 and 12 of the International Covenant for Economic, Social and Cultural Rights (1966), ILO Recommendation 202 (2012) as well as other instruments and confirmed by the Sustainable Development Goals (2015).

<sup>2</sup> ILO (2026), World Social Protection Data Dashboards, <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=19>

## Nous reconnaissons que

- De nombreux gouvernements nationaux élaborent, financent, mettent en œuvre et contrôlent la mise en œuvre de socles de protection sociale, avec la participation et le suivi de la société civile, des syndicats et des organisations de travailleurs informels ;
- En général et majoritairement, le financement des systèmes de protection sociale doit relever des budgets nationaux.

Il existe néanmoins quelques pays où un soutien technique pour la mise en place de socles nationaux de protection sociale et un cofinancement par la communauté internationale sont nécessaires en raison de multiples facteurs, notamment due à une grande vulnérabilité socio-économique et à la persistance de faibles niveaux de revenus nationaux.

Bien que des études montrent que des socles de protection sociale peuvent être mis en place à un coût relativement faible<sup>3</sup>, certains pays à faible revenu sont confrontés à des déficits de financement et, même s'ils renforcent la mobilisation des ressources nationales, restent tributaires d'un cofinancement international temporaire pour garantir le respect des normes sociales minimales ;

- Tant le Secrétaire Général des Nations Unies<sup>4</sup> que la Conférence Internationale du Travail<sup>5</sup> ont exprimé leur soutien à l'établissement d'un nouveau mécanisme de financement international tel qu'un Fonds Mondial pour la Protection Sociale ;
- La nécessité urgente de créer un Fonds mondial pour la protection sociale a récemment été réaffirmée par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme et par la Confédération syndicale internationale (CSI)<sup>6</sup> ;
- L'Accélérateur Mondial pour l'Emploi et la Protection Sociale et des transitions justes des NU<sup>7</sup> constitue un premier pas encourageant vers une meilleure coordination de l'aide internationale en faveur des socles nationaux de protection sociale, même si le nombre de pays participants reste encore trop faible et il ne dispose pas de ressources financières suffisantes ;
- Dans le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (dit « Engagement de Séville »), la communauté internationale a indiqué qu'elle apporterait son soutien aux pays en développement qui s'efforcent d'étendre la couverture de la protection sociale.<sup>8</sup> Une demande similaire figure également dans la Déclaration politique de Doha issue du « deuxième Sommet mondial pour le développement social »<sup>9</sup>

---

<sup>3</sup> For more details on the basis for the calculation of the concrete financial resources required, see Cattaneo et al. (2024). Financing gap for universal social protection: Global, regional and national estimates and strategies for creating fiscal space; Kidd et al. (2025), Universal Social Security Is Feasible in Low-Income Countries: A Critical Review of the ILO's Calculations on the Cost of Bridging the Gap; ILO (2025), The ILO financing gap estimates. A response to Kidd et al. (2025); Kidd / Athias (2025), Continuing the debate: a response to the ILO's defense of their social security financing estimates.

<sup>4</sup> Notre Programme commun, Rapport du Secrétaire général, 10 septembre 2021, p. 28.

<sup>5</sup> International Labour Conference – 109th Session (2021), Resolution concerning the second recurrent discussion on social protection (social security), 19 June 2021, para. 21 c.

<sup>6</sup> UN Special Rapporteur on extreme poverty and human rights & ITUC (2025), Urgent Call for a Global Fund for Social Protection and Strengthened International Commitments at FfD4. See in this context also Watkins et al. (2025), Building Equitable Social Protection Systems for a Sustainable Development Goal Recovery: The Case for a Global 'Virtual Financing' Mechanism.

<sup>7</sup> <https://www.unglobalaccelerator.org/fr/homepage>

<sup>8</sup> UN Doc. A/CONF.227/2025/L.1, para. 27 i

<sup>9</sup> UN Doc. A/RES/80/5, para. 29 g.

## **Nous appelons tous les gouvernements à**

- **Créer un Fonds Mondial pour la Protection Sociale**, basé sur le principe de la solidarité mondiale, afin de supporter les pays à concevoir et mettre en œuvre des socles de protection sociale tels que décrits dans la recommandation 202 de l'OIT, et dans des cas spécifiques, afin de fournir un cofinancement temporaire en ce sens. Le mandat du Mécanisme de Financement serait de :
  - Soutenir l'introduction et la mise en œuvre complète des socles nationaux de protection sociale avec la participation effective des partenaires sociaux, des organisations représentant les personnes de tous âges, y compris les femmes, les personnes porteuses de handicaps, les personnes âgées, les minorités et les personnes vivant dans la pauvreté ; et ce de la conception des socles à leur mise en œuvre et à leur suivi ;
  - Veiller à ce que les socles nationaux de protection sociale soient intégrés dans la législation et les programmes nationaux, avec des dispositions budgétaires permettant d'assurer leur durabilité et leur portée, et de soutenir leur expansion en cas de chocs affectant des communautés entières ;
  - Cofinancer - sur une base transitoire - les coûts techniques et financiers de la mise en place de socles de protection sociale dans les pays à faible revenu où, sans un tel soutien, la mise en œuvre des socles exigerait l'allocation d'une part prohibitive des recettes fiscales totales du pays ;
  - Soutenir le renforcement de la mobilisation des ressources nationales, y compris le renforcement de la coopération fiscale internationale sous l'égide de l'ONU, afin de sous tendre la durabilité des systèmes nationaux de protection sociale ;
  - Offrir un soutien supplémentaire pour des interventions spécifiques de protection sociale répondant aux chocs dans les pays, si nécessaire.

## **Nous envisageons que :**

- Le Fonds Mondial pour la Protection Sociale
  - Soit intégré au système des Nations Unies, et donne un rôle central à l'OIT ;
  - S'appui sur les mécanismes de financement et de coordination existants ;
  - Soit une composante ou un complément de l'Accélérateur Global pour l'Emploi et la Protection Sociale<sup>10</sup> ;
  - Devrait être bien coordonné avec d'autres instruments financiers mondiaux (par exemple, le Fonds pour les pertes et les dommages) dont les ressources sont en partie affectées à des programmes de protection sociale ;
  - Soit dirigé par un conseil d'administration, représentant à la fois les États bénéficiaires et les États donateurs, les organisations de la société civile, les organisations d'employeurs et de travailleurs (y compris les travailleurs informels), conformément aux recommandations R202 et R204 de l'OIT (la structure de gouvernance de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pourrait servir de modèle à cet égard) ;
  - Soit régi par les normes internationaux déployés dans le cadre du Forum des Nations Unies pour la Coopération en matière de Développement et du Partenariat Mondial pour une Coopération Efficace au service du Développement afin d'améliorer la qualité, l'impact et l'efficacité de la coopération en matière de développement, comme convenu dans le programme d'action d'Addis-Abeba,<sup>11</sup> notamment via le respect de l'appropriation par les pays et le soutien nécessaire aux systèmes nationaux
  - Fonctionne selon les principes de responsabilité, de transparence et de participation ;

---

<sup>10</sup> See above, Fn. 7.

<sup>11</sup> United Nations, Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development (2015), para.58.

- Soit ouvert au financement par diverses sources, qui peuvent inclure
  - Les ressources de l'aide publique au développement (APD), et les mécanismes de financement du développement ; les subventions multilatérales et les fonds pour les interventions d'urgence ;
  - Les ressources spécifiquement affectées, telles que des taxes sur les transactions financières (TTF) nationales, régionales ou mondiales, des impôts mondiaux sur les entreprises, des impôts sur les grandes fortunes, des taxes sur le commerce des armes, des taxes sur les dommages climatiques, taxes sur les bénéfices exceptionnels, des taxes de solidarité sur les billets d'avion et des taxes sur le transport maritime ;
  - Le réacheminement des droits de tirage spéciaux ;
  - Échanges de dette contre des mesures de protection sociale.<sup>12</sup>
- Les Organisations des Nations Unies, les organisations de coopération au développement, ainsi que la société civile active dans les pays concernés, fournissent un soutien technique aux pays. Le dispositif d'appui technique mis en place dans le cadre de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes peut constituer un bon point de départ.

#### Par conséquent, nous

- **Appelons à la création d'un Fonds Mondial pour la Protection Sociale (ou de tout autre mécanisme de financement international, quel que soit son nom, mais poursuivant des objectifs similaires) afin de contribuer à mettre fin aux souffrances humaines évitables, à la pauvreté, aux inégalités extrêmes, à la mauvaise santé et aux décès pourtant évitables associés aux crises actuelles et futures,**
- **Invitons toutes les parties prenantes à investir d'urgence dans le développement et le déploiement universel de socles nationaux de protection sociale, qui répondront au droit humain à la protection sociale de tous les individus dans tous les pays, et qui sont essentiels à la réalisation des ODD, grâce au principe de solidarités nationale et mondiale.**

*Avril 2026*

---

<sup>12</sup> For the different financing options, see, among others, de Schutter (2025), Financing social protection floors, [https://www.srpoverity.org/wp-content/uploads/2025/01/Financing-social-protection-floors\\_Olivier-De-Schutter\\_20-Jan-25.pdf](https://www.srpoverity.org/wp-content/uploads/2025/01/Financing-social-protection-floors_Olivier-De-Schutter_20-Jan-25.pdf).